

Homicide à Lalala-à-Gauche

Les meurtriers trahis par une caméra de surveillance

COE

Libreville/Gabon

**C'EST** grâce au visionnage de la caméra de surveillance d'un particulier, au quartier Lalala-à-Gauche, dans le cinquième arrondissement de Libreville, que la Police d'investigations judiciaires (PIJ) a pu mettre la main, le jeudi 25 mai dernier, sur Schemann Dominique Findji, alias "Nick".

Ce compatriote, âgé de 21 ans et sans emploi, est accusé d'homicide sur un ressortissant nigérian, Anthony Chukwuna, dans la nuit du dimanche 21 au lundi 22 mai courant. Le mis en cause, qui est un

repris de justice, attend maintenant d'être présenté, dans les prochains jours, devant le parquet de Libreville. Quant à son complice, un jeune homme de nationalité tchadienne, la vingtaine, il court toujours.

D'après le rapport d'enquête, il est environ 3 heures du matin lorsque Anthony Chukwuna, qui sort d'une virée nocturne, attend debout sur le trottoir un taxi pour regagner son domicile.

Quelque temps après, il est approché par deux individus, dont Schemann Dominique Findji qui se met aussitôt à le questionner dans le but de se rassurer sur son état d'ébriété. Alors que l'attention du



Photo : COE

Schemann Dominique Findji méditant sur son sort dans les locaux de la PIJ.

Nigérian est portée sur son interlocuteur, il est surpris par derrière, par le complice du mis en cause. C'est ainsi qu'il est neutralisé. Il ne reste plus aux deux compères qu'à lui

faire les poches. Ils y trouvent 70 000 francs et un téléphone portable.

**VIDÉ DE SON SANG**• Seulement voilà, ils devront dépenser des trésors d'énergie pour s'emparer

de ce petit butin, car la victime se débat tant bien que mal pour tenter de repousser ses agresseurs. Malheureusement, cette bravoure va coûter cher au Nigérian. Pour mettre un terme à cette étonnante résistance pour quelqu'un censé être en état d'ivresse, Schemann Dominique Findji sort un poignard de sa poche et en plante plusieurs coups sur la cuisse droite d'Anthony Chukwuna, avant de s'évanouir dans la nature.

Abandonné à son triste sort et sans secours, la victime se vide de son sang jusqu'à ce que mort s'en suive.

Saisie par des personnes de bonne volonté, la Police d'investigations judi-

ciaires se rend immédiatement sur le lieu du drame pour le constat d'usage.

Dans leurs investigations, les policiers tombent sur un précieux allié inattendu, à savoir la caméra de surveillance du domicile d'un particulier situé dans le périmètre du drame, qui a tout filmé. Grâce donc aux images tirées du visionnage de cet appareil, Schemann Dominique Findji et son complice sont formellement identifiés.

Le premier est appréhendé peu de temps après, tandis que son acolyte est introuvable. Il est actuellement recherché pour rendre lui aussi des comptes à la justice.

Vol aggravé

Il se fait voler son salaire à bord d'un taxi



Photo : AEE

Le tandem Pierre Nchoukekouka (D) et Chouaïbou Ndjoundap dans les locaux de la Bac.



Photo : AEE

Les deux hommes sont incapables de justifier l'origine de ces clés de véhicules...

AEE

Libreville/Gabon

**UN** père de famille gabonais, M.A.L., n'oubliera pas de sitôt le cauchemar qu'il a vécu, il y a quelques jours, au centre-ville, précisément sur la bretelle menant à l'immeuble Cenacom.

Après avoir touché son salaire dans un GAB (Guichet automatique de banque), M.A.L. prend place dans un taxi. A l'intérieur, se trouvent d'autres personnes, dont trois femmes. Grande est la surprise de l'homme à sa descente du véhicule,

car sa paie a disparu de ses poches. Comme par enchantement !

La scène se passe le jeudi 25 mai. M.A.L. raconte qu'il vient de retirer son salaire du mois dans un GAB, au centre-ville. Une fois l'opération effectuée, il cherche à rentrer chez lui. Pour cela, il emprunte, au niveau du Centre hospitalier universitaire de Libreville (CHUL), un taxi ayant déjà à son bord d'autres passagers.

Des conversations vont, ensuite, s'engager entre le chauffeur, les autres occupants et lui. Après avoir roulé pendant près d'un kilomètre, le chauffeur

change subitement d'itinéraire, s'arrête et force M.A.L. à descendre du véhicule, ce qu'il fait sans hésiter.

Tout de suite après, le taxi démarre sur les chapeaux de roue. C'est au moment de fouiller ses poches que l'agent de l'Etat se rend compte qu'il a été dépouillé de tout son argent. Dans le désespoir total, il commence à hurler dans la rue, jusqu'à attirer l'attention d'un agent de police en train de réguler la circulation. Il lui explique ce qui vient de lui arriver. Le flic l'oriente vers les locaux de la Bac.

Le lendemain, la Brigade

anti-criminalité (Bac), grâce au numéro d'immatriculation de l'automobile relevé par la victime, réussit à mettre la main, au niveau d'Awendjé, sur deux individus de nationalité camerounaise : Pierre Nchoukekouka et Chouaïbou Ndjoundap.

Se sentant dans l'embarras,

Chouaïbou Ndjoundap, le conducteur, accusera son frère Pierre Nchoukekouka d'être à l'origine du délit. Toujours est-il que lors d'une perquisition à leur domicile d'Akébé, plusieurs clés de véhicules, des téléphones portables et une pièce d'identité nationale gabonaise appartenant à une dame sont retrouvés.

nant à une dame sont retrouvés.

Au poste de police, M.A.L. reconnaît formellement ses bourreaux. Il fera cette révélation à la police: lors du court parcours entrepris à bord du fameux taxi il s'est senti un moment comme affaibli et hypnotisé...

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE, DE LA PÊCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGE DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

N° 1124 /MEFP/DES/GD/GEPI

## Communiqué

La Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature informe le public et les administrations qu'une étude d'impact sur l'environnement en rapport avec le projet de campagne de forage d'exploration en eau profonde du bloc Likuale n°G4-248, Gabon 2017, situé à Mayumba, (province de la Nyanga), a été déposée auprès de ses services par la Société PETRONAS.

Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret 539/PR/MEFPN du 15 juillet 2005, réglementant les études d'impact sur l'environnement, ce document est consultable pour avis dans les locaux de la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature sise au 5<sup>ème</sup> étage de l'immeuble abritant les services du Ministère de l'Économie Forestière pendant dix (10) jours, à compter de la date du présent communiqué.

Passé ce délai, aucun avis ne sera pris en compte dans le rendu de la décision par l'administration.



Photo : AEE

...et de cette pièce d'identité nationale gabonaise retrouvée à leur domicile.